

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D01BASE

D01 MATIN

DESSERT AU PASSAGE L'ECOLE PUBLIQUE DE QUEBRIAC
DESSERT LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.001	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
TI01.02F	QUEBRIAC VILLE GEFFREND	7:38
TI01.02E	QUEBRIAC VILLE ES RAY/VILLE THEBAULT	7:40
TI01.02C	QUEBRIAC HAIE DE TERRE	7:41
TI01.036	QUEBRIAC VILLE GOUIN	7:43
TI01.063	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS TREMABON	7:49
TI01.006	COMBOURG BLANDEFALLE	7:53
TI01.044	QUEBRIAC TRAVOUX	7:56
TI01.045	QUEBRIAC PERCOTTE	7:59
TI01.02Q	QUEBRIAC LESSART	8:01
TI01.05Z	QUEBRIAC PIVAUDIERE	8:03
TI01.02T	QUEBRIAC GRAND BOIS	8:05
QU01.000	QUEBRIAC ECOLE PRIMAIRE	8:07
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:15
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:20

D01BASE

D01 17H00

DESSERT LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.701	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	17:05
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:10
QU01.000	QUEBRIAC ECOLE PRIMAIRE	17:15
TI01.02T	QUEBRIAC GRAND BOIS	17:18
TI01.02F	QUEBRIAC VILLE GEFFREND	17:19
TI01.02E	QUEBRIAC VILLE ES RAY/VILLE THEBAULT	17:21
TI01.02C	QUEBRIAC HAIE DE TERRE	17:24
TI01.036	QUEBRIAC VILLE GOUIN	17:25
TI01.063	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS TREMABON	17:29
TI01.006	COMBOURG BLANDEFALLE	17:35
TI01.044	QUEBRIAC TRAVOUX	17:38
TI01.045	QUEBRIAC PERCOTTE	17:41
TI01.02Q	QUEBRIAC LESSART	17:43
TI01.05Z	QUEBRIAC PIVAUDIERE	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D01MER

D01 MATIN

DESSERT AU PASSAGE L'ECOLE PUBLIQUE DE QUEBRIAC
DESSERT LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.001	fréquence: --E----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
TI01.02F	QUEBRIAC VILLE GEFFREND	7:38
TI01.02E	QUEBRIAC VILLE ES RAY/VILLE THEBAULT	7:40
TI01.02C	QUEBRIAC HAIE DE TERRE	7:41
TI01.036	QUEBRIAC VILLE GOUIN	7:43
TI01.063	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS TREMABON	7:49
TI01.006	COMBOURG BLANDEFALLE	7:53
TI01.044	QUEBRIAC TRAVOUX	7:56
TI01.045	QUEBRIAC PERCOTTE	7:59
TI01.02Q	QUEBRIAC LESSART	8:01
TI01.05Z	QUEBRIAC PIVAUDIERE	8:03
TI01.02T	QUEBRIAC GRAND BOIS	8:05
QU01.000	QUEBRIAC ECOLE PRIMAIRE	8:07
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:15
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:20

D01MER

D01 MERCREDI MIDI

DESSERT LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.01M	fréquence: --E----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	12:40
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:45
QU01.000	QUEBRIAC ECOLE PRIMAIRE	12:50
TI01.02T	QUEBRIAC GRAND BOIS	12:53
TI01.02F	QUEBRIAC VILLE GEFFREND	12:54
TI01.02E	QUEBRIAC VILLE ES RAY/VILLE THEBAULT	12:56
TI01.02C	QUEBRIAC HAIE DE TERRE	12:57
TI01.036	QUEBRIAC VILLE GOUIN	12:58
TI01.063	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS TREMABON	13:02
TI01.006	COMBOURG BLANDEFALLE	13:06
TI01.044	QUEBRIAC TRAVOUX	13:09
TI01.045	QUEBRIAC PERCOTTE	13:12
TI01.02Q	QUEBRIAC LESSART	13:13
TI01.05Z	QUEBRIAC PIVAUDIERE	13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D02BASE

D02 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
HEDE : PASSAGE INTERDIT PAR COTE DU CHAT

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: BELLIER
TI01.002		
TI01.00M	DINGE CENTRE	7:30
TI01.001	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	7:39
TI01.038	GUIPEL EGLISE	7:44
TI01.018	HEDE-BAZOUGES GUENAUDIERE	7:50
TI01.004	HEDE-BAZOUGES MILLE CLUB	7:52
TI01.02L	HEDE-BAZOUGES PARFRAIRE	7:59
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE	8:03
HE02.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	8:07
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:15
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:20

D02BASE

D02 17H00

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
HEDE : PASSAGE INTERDIT PAR COTE DU CHAT

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: BELLIER
TI01.702		
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:08
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	17:13
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE	17:20
HE02.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	17:25
TI01.02L	HEDE-BAZOUGES PARFRAIRE	17:28
HE02.001	HEDE-BAZOUGES MILLE CLUB	17:31
TI01.018	HEDE-BAZOUGES GUENAUDIERE	17:33
TI01.038	GUIPEL EGLISE	17:38
TI01.001	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	17:43
TI01.00M	DINGE CENTRE	17:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D02MER

D02 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
HEDE : PASSAGE INTERDIT PAR COTE DU CHAT

Code	Destination	Heure
TI01.002	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
TI01.00M	DINGE CENTRE	7:30
TI01.001	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	7:39
TI01.038	GUIPEL EGLISE	7:44
TI01.018	HEDE-BAZOUGES GUENAUDIERE	7:50
TI01.004	HEDE-BAZOUGES MILLE CLUB	7:52
TI01.02L	HEDE-BAZOUGES PARFRAIRE	7:59
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE	8:03
HE02.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	8:07
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:10
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:20

D02MER

D02 MERCREDI MIDI

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
HEDE : PASSAGE INTERDIT PAR COTE DU CHAT

Code	Destination	Heure
TI01.02M	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:40
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	12:45
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE	12:55
HE02.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	12:57
TI01.02L	HEDE-BAZOUGES PARFRAIRE	12:59
TI01.004	HEDE-BAZOUGES MILLE CLUB	13:06
TI01.018	HEDE-BAZOUGES GUENAUDIERE	13:08
TI01.038	GUIPEL EGLISE	13:13
TI01.001	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	13:18
TI01.00M	DINGE CENTRE	13:27

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.
D03BASE

D03 MATIN

 DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
 HEDE : PASSAGE INTERDIT PAR COTE DU CHAT

TI01.003	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.05F	ST GONDRAN CARF DU MOTTAY	8:09
TI01.024	ST GONDRAN ABRI	
TI01.022	ST GONDRAN CASSEL	
TI01.056	ST SYMPHORIEN SAUBOUCHERE	8:14
HE02.004	ST SYMPHORIEN BOURG	8:19
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE	
HE02.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:20
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	

D03BASE

D03 17H00

 DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
 HEDE : PASSAGE INTERDIT PAR COTE DU CHAT

TI01.703	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:08
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	17:13
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE	17:20
HE02.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	17:25
HE01.00B	ST SYMPHORIEN BOURG	17:30
TI01.056	ST SYMPHORIEN SAUBOUCHERE	17:34
TI01.022	ST GONDRAN CASSEL	17:37
TI01.024	ST GONDRAN ABRI	
TI01.05F	ST GONDRAN CARF DU MOTTAY	17:40

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D03MER

D03 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
HEDE : PASSAGE INTERDIT PAR COTE DU CHAT

TI01.003	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.05F	ST GONDRAN CARF DU MOTTAY	8:09	
TI01.024	ST GONDRAN ABRI		
TI01.022	ST GONDRAN CASSEL		
TI01.056	ST SYMPHORIEN SAUBOUCHERE	8:14	
HE02.004	ST SYMPHORIEN BOURG	8:19	
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE		
HE02.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE		
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:20	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		

D03MER

D03 MERCREDI MIDI

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
HEDE : PASSAGE INTERDIT PAR COTE DU CHAT

TI01.03M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:40	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	12:45	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE	12:55	
HE02.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	12:57	
TI01.00U	ST SYMPHORIEN BOURG	13:02	
TI01.056	ST SYMPHORIEN SAUBOUCHERE	13:07	
TI01.022	ST GONDRAN CASSEL	13:10	
TI01.024	ST GONDRAN ABRI	13:11	
TI01.05F	ST GONDRAN CARF DU MOTTAY	13:16	

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.
D04BASE

D04 MATIN

 CORRESP. A LA BAUSSAINE POUR BEL AIR UNIQUEMENT
 DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.004	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.04X	MINIAC SOUS BECHEREL POMMARDIERE/PIQUAIS	7:42
TI01.055	CARDROC LA NOELLE	7:46
TI01.00Q	CARDROC CENTRE	7:49
TI01.01Q	LA BAUSSAINE TREMBLAIS	7:52
TI01.04S	LA BAUSSAINE CHENOT ROULAIS	7:55
TI01.06C	LA BAUSSAINE LES DOUETAUX	7:56
TI01.01U	LA BAUSSAINE TRELUBEN	8:02
TI01.031	LA BAUSSAINE CENTRE	8:04
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D04BASE

D04 17H00

 EFFECTUE AUPARAVANT LE RGP LANDUJAN-CHAPELLE DU LOU
 CORRESPONDANCE A LA BAUSSAINE : BEL AIR UNIQUEMENT

TI01.704	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	17:05
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:10
TI01.01U	LA BAUSSAINE TRELUBEN	17:19
TI01.031	LA BAUSSAINE CENTRE	17:21
TI01.06C	LA BAUSSAINE LES DOUETAUX	17:24
TI01.04S	LA BAUSSAINE CHENOT ROULAIS	17:25
TI01.01Q	LA BAUSSAINE TREMBLAIS	17:27
TI01.00Q	CARDROC CENTRE	17:30
TI01.055	CARDROC LA NOELLE	17:33
TI01.04X	MINIAC SOUS BECHEREL POMMARDIERE/PIQUAIS	17:37

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
VC = Voie communale
RD = Route départementale



Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D04MER

D04 MATIN

CORRESP. A LA BAUSSAINE POUR BEL AIR UNIQUEMENT
DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.004			
TI01.04X		MINIAC SOUS BECHEREL POMMARDIERE/PIQUAIS	7:43
TI01.055		CARDROC LA NOELLE	7:47
TI01.00Q		CARDROC CENTRE	7:50
TI01.01Q		LA BAUSSAINE TREMBLAIS	7:53
TI01.04S		LA BAUSSAINE CHENOT ROULAIS	7:56
TI01.06C		LA BAUSSAINE LES DOUETAUX	7:58
TI01.01U		LA BAUSSAINE TRELUBEN	8:04
TI01.031		LA BAUSSAINE CENTRE	8:06
TI01.000		TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000		TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
2263.000		TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:20
0891.000		TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D04MER

D04 MERCREDI MIDI

DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
CORRESPONDANCE A LA BAUSSAINE : BEL AIR UNIQUEMENT

	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.04M			
2263.000		TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	12:40
0891.000		TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000		TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000		TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:45
TI01.01U		LA BAUSSAINE TRELUBEN	12:54
TI01.031		LA BAUSSAINE CENTRE	12:56
TI01.06C		LA BAUSSAINE LES DOUETAUX	12:59
TI01.04S		LA BAUSSAINE CHENOT ROULAIS	13:00
TI01.01Q		LA BAUSSAINE TREMBLAIS	13:02
TI01.00Q		CARDROC CENTRE	13:05
TI01.055		CARDROC LA NOELLE	13:08
TI01.04X		MINIAC SOUS BECHEREL POMMARDIERE/PIQUAIS	13:12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D05BASE

D05 MATIN

DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
EFFECTUE LA NAVETTE ECOLE PUBLIQUE (SAUF MERCREDI)

TI01.005	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.087	GEVEZE CENTRE	7:11
TI01.005	GEVEZE PRES VERTS	7:14
TI01.02V	LANGOUET CENTRE	7:43
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE	7:52
TI01.03C	HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	7:53
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:03
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:05
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:15
2384.000	TINTENIAC PRIMAIRE PUB	8:25

D05BASE

D05 17H00

EFFECTUE LA NAVETTE POUR L'ECOLE PUBLIQUE
DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.705	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
2384.000	TINTENIAC PRIMAIRE PUB	17:00
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:03
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	17:06
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE	17:20
TI01.03C	HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	17:22
HE01.005	LANGOUET CENTRE	17:40
TI01.005	GEVEZE PRES VERTS	17:54
TI01.087	GEVEZE CENTRE	17:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.
D05MER
D05 MATIN

 DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
 EFFECTUE LA NAVETTE ECOLE PUBLIQUE (SAUF MERCREDI)

TI01.005	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.087	GEVEZE CENTRE		7:11
TI01.005	GEVEZE PRES VERTS		7:14
TI01.02V	LANGOUET CENTRE		7:43
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE		7:52
TI01.03C	HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE		7:53
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		8:03
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		8:05
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		8:15
2384.000	TINTENIAC PRIMAIRE PUB		8:25

D05MER
D05 MERCREDI MIDI

 DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
 EFFECTUE LA NAVETTE POUR L'ECOLE PUBLIQUE

TI01.05M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		12:40
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		12:45
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		
HE01.000	ETAB: HEDE-BAZOUGES ECOLE PRIVEE		12:59
TI01.03C	HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE		13:01
TI01.02V	LANGOUET CENTRE		13:19
TI01.005	GEVEZE PRES VERTS		13:24
TI01.087	GEVEZE CENTRE		13:25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D06BASE

D06 MATIN

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.006	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
TI01.073	ST JUDOCE VILLE MENGUY 22306	7:34
TI01.072	TREVERIEN GROS CHENE	7:39
TI01.00I	TREVERIEN TRENOIS	7:42
TI01.040	ST DOMINEUC HERVELINAIS	7:44
TI01.041	TRIMER LE PLESSIX	7:48
TI01.01T	ST THUAL VIEUX BOURG	7:50
TI01.04P	LONGAULNAY LAURIER/CATENOE	8:00
TI01.01A	LONGAULNAY LA BARRE	8:01
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:10
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:20
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D06BASE

D06 17H00

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.706	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	17:05
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:10
TI01.01A	LONGAULNAY LA BARRE	17:19
TI01.04P	LONGAULNAY LAURIER/CATENOE	17:21
TI01.01T	ST THUAL VIEUX BOURG	17:31
TI01.041	TRIMER LE PLESSIX	17:34
TI01.040	ST DOMINEUC HERVELINAIS	17:40
TI01.00I	TREVERIEN TRENOIS	17:42
TI01.072	TREVERIEN GROS CHENE	17:44
TI01.073	ST JUDOCE VILLE MENGUY 22306	17:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D06MER

D06 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV	
TI01.006			
TI01.073			7:34
TI01.072			7:40
TI01.00I			7:42
TI01.040			7:44
TI01.041			7:48
TI01.01T			7:51
TI01.04P			8:00
TI01.01A			8:01
TI01.000			8:10
1962.000			8:20
2263.000			
0891.000			

D06MER

D06 MERCREDI MIDI

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV	
TI01.06M			
0891.000			12:40
2263.000			
1962.000			
TI01.000			12:45
TI01.01A			12:54
TI01.04P			12:56
TI01.01T			13:06
TI01.041			13:09
TI01.040			13:15
TI01.00I			13:17
TI01.072			13:19
TI01.073			13:24

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D07BASE

D07 MATIN

ARRÊT DES VAUX : NIVEAU STE BEAUJOUR PARKING EMPLOYÉS
DESSERTE LYCÉE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.007			
TI01.01O	TREVERIEN VAUX/POIRIER		7:48
TI01.034	TREVERIEN ABRI (D11)		7:50
TI01.00A	TREVERIEN LA ROCHE		7:51
TI01.03Y	TREVERIEN LES BOIS/LE GRETAY		7:53
TI01.06F	ST DOMINEUC HAUTIERE		7:59
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		8:10
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		8:20
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		

D07BASE

D07 17H00

DESSERTE LYCÉE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
ARRÊT DES VAUX : NIVEAU VC DU POIRIER

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.707			
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		17:05
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		17:10
TI01.06F	ST DOMINEUC HAUTIERE		17:22
TI01.03Y	TREVERIEN LES BOIS/LE GRETAY		17:27
TI01.00A	TREVERIEN LA ROCHE		17:29
TI01.034	TREVERIEN ABRI (D11)		17:30
TI01.01O	TREVERIEN VAUX/POIRIER		17:32

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D07MER

D07 MATIN

ARRÊT DES VAUX : NIVEAU STE BEAUJOUR PARKING EMPLOYÉS
DESSERTE LYCÉE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.007			
TI01.01O		TREVERIEN VAUX/POIRIER	7:48
TI01.034		TREVERIEN ABRI (D11)	7:50
TI01.00A		TREVERIEN LA ROCHE	7:51
TI01.03Y		TREVERIEN LES BOIS/LE GREYAY	7:53
TI01.06F		ST DOMINEUC HAUTIERE	7:59
TI01.000		TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:10
1962.000		TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:20
2263.000		TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
0891.000		TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D07MER

D07 MERCREDI MIDI

DESSERTE LYCÉE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
ARRÊT DES VAUX : NIVEAU VC DU POIRIER

	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.07M			
0891.000		TINTENIAC COLLEGE PRIVE	12:40
2263.000		TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000		TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000		TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:45
TI01.06F		ST DOMINEUC HAUTIERE	12:57
TI01.03Y		TREVERIEN LES BOIS/LE GREYAY	13:04
TI01.00A		TREVERIEN LA ROCHE	13:05
TI01.034		TREVERIEN ABRI (D11)	13:06
TI01.01O		TREVERIEN VAUX/POIRIER	13:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D08BASE

D08 MATIN

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
DESSERTER COLLEGE PUBLIC SUR PARKING VL

TI01.008	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SYNERGIHP	
TI01.075	PLEUGUENEUC TREGUIVIEN	7:58
TI01.049	PLEUGUENEUC VILLAINS	8:00
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:15
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:20

D08BASE

D08 17H00

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
DESSERTER COLLEGE PUBLIC SUR PARKING VL

TI01.708	fréquence: LM-JV----- Transporteur: SYNERGIHP	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:08
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	17:13
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
TI01.049	PLEUGUENEUC VILLAINS	17:28
TI01.075	PLEUGUENEUC TREGUIVIEN	17:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.
D08MER

D08 MATIN

 DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
 DESSERTE COLLEGE PUBLIC SUR PARKING VL

TI01.008	fréquence: --E-----	Transporteur: SYNERGIHP	
TI01.075	PLEUGUENEUC TREGUIVIEN		7:58
TI01.049	PLEUGUENEUC VILLAINS		8:00
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		8:15
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		8:20

D08MER

D08 MERCREDI MIDI

 DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
 DESSERTE COLLEGE PUBLIC SUR PARKING VL

TI01.08M	fréquence: --E-----	Transporteur: SYNERGIHP	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		12:40
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		12:45
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		
TI01.049	PLEUGUENEUC VILLAINS		13:00
TI01.075	PLEUGUENEUC TREGUIVIEN		13:03

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D09BASE

D09 MATIN

MAGDELEINE/GRAND CHATELAIN VIA BAZOUGES SOUS HEDE
DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.009	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.080	VIGNOC LE COUDRAY	7:42
TI01.010	VIGNOC LE PRONT	7:48
TI01.00W	HEDE-BAZOUGES VILLE ALLEE	7:56
TI01.03B	HEDE-BAZOUGES EGLISE	7:58
TI01.03D	HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	7:59
TI01.021	HEDE-BAZOUGES MAGDELEINE	8:02
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:13
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:15
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:20

D09BASE

D09 17H00

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
HEDE / VIGNOC PAR LA TREHONNAIS (VOIR PLAN)

TI01.709	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:08
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	17:13
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
TI01.021	HEDE-BAZOUGES MAGDELEINE	17:23
TI01.03B	HEDE-BAZOUGES EGLISE	17:26
TI01.03D	HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE	17:27
TI01.00W	HEDE-BAZOUGES VILLE ALLEE	17:30
TI01.010	VIGNOC LE PRONT	17:37
TI01.080	VIGNOC LE COUDRAY	17:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D09MER

D09 MATIN

MAGDELEINE/GRAND CHATELAIN VIA BAZOUGES SOUS HEDE
DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.009	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.080	VIGNOC LE COUDRAY		7:41
TI01.010	VIGNOC LE PRONT		7:48
TI01.00W	HEDE-BAZOUGES VILLE ALLEE		7:56
TI01.03B	HEDE-BAZOUGES EGLISE		7:57
TI01.03D	HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE		7:58
TI01.021	HEDE-BAZOUGES MAGDELEINE		8:01
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		8:13
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		8:15
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		8:20

D09MER

D09 MERCREDI MIDI

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
HEDE / VIGNOC PAR LA TREHONNAIS (VOIR PLAN)

TI01.09M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		12:40
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		12:45
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		
TI01.021	HEDE-BAZOUGES MAGDELEINE		12:56
TI01.03B	HEDE-BAZOUGES EGLISE		12:59
TI01.03D	HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE		13:00
TI01.00W	HEDE-BAZOUGES VILLE ALLEE		13:03
TI01.010	VIGNOC LE PRONT		13:10
TI01.080	VIGNOC LE COUDRAY		13:16

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D10BASE

D10 MATIN

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.010	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
TI01.03A	BECHEREL CENTRE	7:58
TI01.00P	LA BAUSSAINE VIEUVILLE/CLOS EON	8:03
TI01.00K	LA BAUSSAINE CENTRE	8:06
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D10BASE

D10 17H00

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.710	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	17:05
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:10
TI01.00K	LA BAUSSAINE CENTRE	17:15
TI01.00P	LA BAUSSAINE VIEUVILLE/CLOS EON	17:17
TI01.03A	BECHEREL CENTRE	17:20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D10MER

D10 MATIN

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV	
TI01.010			
TI01.03A			7:58
TI01.00P			8:03
TI01.00K			8:06
TI01.000			8:13
1962.000			8:18
2263.000			8:20
0891.000			

D10MER

D10 MERCREDI MIDI

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV	
TI01.10M			
2263.000			12:40
0891.000			
1962.000			
TI01.000			12:45
TI01.00K			12:50
TI01.00P			12:52
TI01.03A			12:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.
D11BASE

D11 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.011	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.026	LANGAN LE HAUT VERGER	7:47
TI01.012	LANGAN EGLISE	7:49
TI01.023	LA CHAPELLE CHAUSSEE LAUNAY BOUTTE	7:55
TI01.027	LA CHAPELLE CHAUSSEE LA TOUCHE	8:00
TI01.00T	ST BRIEUC DES IFFS EGLISE	8:01
TI01.02J	ST BRIEUC DES IFFS LAUNAY BREIL/CIMETIERE	8:04
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	8:20
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	

D11BASE

D11 17H00

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.711	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	17:05
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:10
TI01.02J	ST BRIEUC DES IFFS LAUNAY BREIL/CIMETIERE	17:21
TI01.00T	ST BRIEUC DES IFFS EGLISE	17:23
TI01.027	LA CHAPELLE CHAUSSEE LA TOUCHE	17:25
TI01.023	LA CHAPELLE CHAUSSEE LAUNAY BOUTTE	17:30
TI01.012	LANGAN EGLISE	17:32
TI01.026	LANGAN LE HAUT VERGER	17:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D11MER

D11 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.011	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
TI01.026	LANGAN LE HAUT VERGER	7:47
TI01.012	LANGAN EGLISE	7:49
TI01.023	LA CHAPELLE CHAUSSEE LAUNAY BOUTTE	7:55
TI01.027	LA CHAPELLE CHAUSSEE LA TOUCHE	8:00
TI01.00T	ST BRIEUC DES IFFS EGLISE	8:01
TI01.02J	ST BRIEUC DES IFFS LAUNAY BREIL/CIMETIERE	8:04
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	8:20
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	

D11MER

D11 MERCREDI MIDI

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.11M	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	12:40
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:45
TI01.02J	ST BRIEUC DES IFFS LAUNAY BREIL/CIMETIERE	12:56
TI01.00T	ST BRIEUC DES IFFS EGLISE	12:57
TI01.027	LA CHAPELLE CHAUSSEE LA TOUCHE	12:58
TI01.023	LA CHAPELLE CHAUSSEE LAUNAY BOUTTE	13:03
TI01.012	LANGAN EGLISE	13:09
TI01.026	LANGAN LE HAUT VERGER	13:11

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D12BASE

D12 MATIN

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.012	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.065	LANGOUET CROIX GODET	7:45
TI01.020	ST GONDRAN LA CROISADE	7:50
TI01.03E	LA CHAPELLE CHAUSSEE CENTRE	7:53
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D12BASE

D12 17H00

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.712	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	17:05
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:10
TI01.03E	LA CHAPELLE CHAUSSEE CENTRE	17:23
TI01.020	ST GONDRAN LA CROISADE	17:25
TI01.065	LANGOUET CROIX GODET	17:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D12MER

D12 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.012	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER
TI01.065	LANGOUET CROIX GODET	7:45
TI01.020	ST GONDRAN LA CROISADE	7:50
TI01.03E	LA CHAPELLE CHAUSSEE CENTRE	7:53
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D12MER

D12 MERCREDI MIDI

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.12M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	12:40
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:45
TI01.03E	LA CHAPELLE CHAUSSEE CENTRE	13:01
TI01.020	ST GONDRAN LA CROISADE	13:02
TI01.065	LANGOUET CROIX GODET	13:07

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D13BASE

D13 MATIN

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.013	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
TI01.090	PLEUGUENEUC PERQUER	7:42
TI01.029	PLEUGUENEUC VILLE HUE	7:46
TI01.042	ST DOMINEUC ROBERIE/TREBESLIN	7:53
TI01.01S	TRIMER EGLISE	7:59
TI01.05W	TINTENIAC LA SAUDRAIS	8:03
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:10
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:20
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D13BASE

D13 17H00

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.713	fréquence: LM-JV----- Transporteur: CAT-TIV	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	17:05
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:10
TI01.05W	TINTENIAC LA SAUDRAIS	17:15
TI01.01S	TRIMER EGLISE	17:19
TI01.042	ST DOMINEUC ROBERIE/TREBESLIN	17:24
TI01.090	PLEUGUENEUC PERQUER	17:33
TI01.029	PLEUGUENEUC VILLE HUE	17:37

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.
D13MER

D13 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.013	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV
TI01.090	PLEUGUENEUC PERQUER	7:42
TI01.029	PLEUGUENEUC VILLE HUE	7:46
TI01.042	ST DOMINEUC ROBERIE/TREBESLIN	7:53
TI01.01S	TRIMER EGLISE	7:59
TI01.05W	TINTENIAC LA SAUDRAIS	8:03
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:10
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:20
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D13MER

D13 MERCREDI MIDI

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.13M	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	12:40
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:45
TI01.05W	TINTENIAC LA SAUDRAIS	12:50
TI01.01S	TRIMER EGLISE	12:54
TI01.042	ST DOMINEUC ROBERIE/TREBESLIN	12:59
TI01.090	PLEUGUENEUC PERQUER	13:08
TI01.029	PLEUGUENEUC VILLE HUE	13:12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D14BASE

D14 MATIN

EFFECTUE LA NAVETTE POUR LE LEP BEL AIR
DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.014	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.028	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS BOURG	7:55
TI01.009	ST DOMINEUC CALAUDRY	7:58
TI01.00D	ST DOMINEUC CHESNOTS	8:00
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:15
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:20
0050.000	TINTENIAC LEP BEL AIR	8:25

D14BASE

D14 17H00

DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
EFFECTUE LA NAVETTE POUR LE LEP BEL AIR

TI01.714	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
0050.000	TINTENIAC LEP BEL AIR	17:03
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:08
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	17:13
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
TI01.00D	ST DOMINEUC CHESNOTS	17:21
TI01.009	ST DOMINEUC CALAUDRY	17:23
TI01.028	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS BOURG	17:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
VC = Voie communale
RD = Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.
D14MER

D14 MATIN

 EFFECTUE LA NAVETTE POUR LE LEP BEL AIR
 DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.014			
TI01.028			7:55
TI01.009			7:58
TI01.00D			8:00
2263.000			8:15
0891.000			
1962.000			
TI01.000			8:20
0050.000			8:25

D14MER

D14 MERCREDI MIDI

DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.14M			
TI01.000			12:40
1962.000			12:45
0891.000			
2263.000			
TI01.00D			12:53
TI01.009			12:55
TI01.028			12:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D15BASE

D15 MATIN

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.015	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.00J	ST THUAL TRESOLEIL	7:48
TI01.039	ST THUAL MEZERAY	7:50
TI01.00E	ST THUAL PETITS BOIS	7:51
TI01.03G	ST THUAL EGLISE	7:53
TI01.013	ST THUAL LAUNAY LEGENDRE	7:56
TI01.030	LONGAULNAY LAUNAY CHAUVIN	7:57
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:08
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	8:20
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	

D15BASE

D15 17H00

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.715	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	17:05
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:10
TI01.00J	ST THUAL TRESOLEIL	17:25
TI01.039	ST THUAL MEZERAY	17:26
TI01.00E	ST THUAL PETITS BOIS	17:27
TI01.03G	ST THUAL EGLISE	17:29
TI01.013	ST THUAL LAUNAY LEGENDRE	17:30
TI01.030	LONGAULNAY LAUNAY CHAUVIN	17:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D15MER

D15 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.015	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
TI01.00J	ST THUAL TRESOLEIL	7:48
TI01.039	ST THUAL MEZERAY	7:50
TI01.00E	ST THUAL PETITS BOIS	7:51
TI01.03G	ST THUAL EGLISE	7:53
TI01.013	ST THUAL LAUNAY LEGENDRE	7:56
TI01.030	LONGAULNAY LAUNAY CHAUVIN	7:57
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:08
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	8:20
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	

D15MER

D15 MERCREDI MIDI

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.15M	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	12:40
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:45
TI01.00J	ST THUAL TRESOLEIL	13:00
TI01.039	ST THUAL MEZERAY	13:01
TI01.00E	ST THUAL PETITS BOIS	13:02
TI01.03G	ST THUAL EGLISE	13:04
TI01.013	ST THUAL LAUNAY LEGENDRE	13:05
TI01.030	LONGAULNAY LAUNAY CHAUVIN	13:06

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D16BASE

D16 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.016			
TI01.046	COMBOURG BOHUON		7:42
TI01.003	COMBOURG LYCEE		7:47
TI01.00F	COMBOURG ETANG		7:50
TI01.06H	COMBOURG CHATEAU GAILLARD		8:01
TI01.064	QUEBRIAC BOURG		8:05
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		8:15
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		8:20

D16BASE

D16 17H00

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

ARRET DE QUEBRIAC : FACE AU CIMETIERE

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.716			
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		17:08
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		17:13
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		
TI01.064	QUEBRIAC BOURG		17:18
TI01.06H	COMBOURG CHATEAU GAILLARD		17:27
TI01.00F	COMBOURG ETANG		17:32
TI01.003	COMBOURG LYCEE		17:36
TI01.046	COMBOURG BOHUON		17:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D16MER

D16 MATIN

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.016	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
TI01.046	COMBOURG BOHUON	7:42
TI01.003	COMBOURG LYCEE	7:47
TI01.00F	COMBOURG ETANG	7:50
TI01.06H	COMBOURG CHATEAU GAILLARD	8:01
TI01.064	QUEBRIAC BOURG	8:05
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:15
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:20

D16MER

D16 MERCREDI MIDI

ARRET DE QUEBRIAC : FACE AU CIMETIERE

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.16M	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:40
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	12:45
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.064	QUEBRIAC BOURG	12:50
TI01.06H	COMBOURG CHATEAU GAILLARD	13:00
TI01.00F	COMBOURG ETANG	13:05
TI01.017	COMBOURG GARE	13:10
TI01.002	COMBOURG CLINIQUE	13:12
TI01.003	COMBOURG LYCEE	13:13
TI01.046	COMBOURG BOHUON	13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D17BASE

D17 MATIN

ARRÊT LYCÉE/ÉCOLE PRIVÉE AUTORISÉ RUE NATIONALE
EFFECTUÉ NAVETTE ÉCOLE PRIVÉE (SAUF MERCREDI)

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: CAT-TIV	
TI01.017			
TI01.03J	PLEUGUENEUC BARRE DU LEIX		7:50
TI01.03K	PLEUGUENEUC BREIL CAULNETTE		7:53
TI01.054	PLEUGUENEUC BREIL CAULNETTE/BOIS AUX MOINES		7:55
TI01.01M	PLESDER EGLISE		7:58
TI01.02O	PLESDER COCHERIAIS		7:59
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		8:15
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		
1713.000	TINTENIAC PRIMAIRE PRIV		8:25

D17BASE

D17 17H00

ARRÊT LYCÉE/ÉCOLE PRIVÉE AUTORISÉ RUE NATIONALE
EFFECTUÉ LA NAVETTE POUR L'ÉCOLE PRIVÉE

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: CAT-TIV	
TI01.717			
1713.000	TINTENIAC PRIMAIRE PRIV		17:00
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		17:05
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		17:10
TI01.02O	PLESDER COCHERIAIS		17:26
TI01.01M	PLESDER EGLISE		17:27
TI01.054	PLEUGUENEUC BREIL CAULNETTE/BOIS AUX MOINES		17:30
TI01.03K	PLEUGUENEUC BREIL CAULNETTE		17:32
TI01.03J	PLEUGUENEUC BARRE DU LEIX		17:33

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D17MER

D17 MATIN

ARRÊT LYCÉE/ÉCOLE PRIVÉE AUTORISÉ RUE NATIONALE
EFFECTUE NAVETTE ÉCOLE PRIVÉE (SAUF MERCREDI)

	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV	
TI01.017			
TI01.03J			7:50
TI01.03K			7:53
TI01.054			7:55
TI01.01M			7:58
TI01.02O			7:59
TI01.000			8:15
1962.000			8:18
2263.000			8:20
0891.000			
1713.000			8:25

D17MER

D17 MERCREDI MIDI

ARRÊT LYCÉE/ÉCOLE PRIVÉE AUTORISÉ RUE NATIONALE

	fréquence: --E-----	Transporteur: CAT-TIV	
TI01.17M			
1962.000			12:35
0891.000			12:40
2263.000			
TI01.000			12:45
TI01.02O			13:01
TI01.01M			13:02
TI01.054			13:05
TI01.03K			13:07
TI01.03J			13:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D18BASE

D18 MATIN

CORRESPONDANCE SNCF 7H49 GARE DE COMBOURG
DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.018	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.002	COMBOURG CLINIQUE	7:45
TI01.017	COMBOURG GARE	7:49
0050.000	TINTENIAC LEP BEL AIR	8:10
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:15
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:20

D18BASE

D18 17H00

CORRESPONDANCE SNCF 17H58 GARE DE COMBOURG

TI01.718	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:08
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	17:13
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
0050.000	TINTENIAC LEP BEL AIR	17:16
TI01.017	COMBOURG GARE	17:36
TI01.002	COMBOURG CLINIQUE	17:39

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D18MER

D18 MATIN

CORRESPONDANCE SNCF 7H49 GARE DE COMBOURG
DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.018	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER
TI01.002	COMBOURG CLINIQUE	7:45
TI01.017	COMBOURG GARE	7:49
0050.000	TINTENIAC LEP BEL AIR	8:10
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:15
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:20

D18MER

D18 MERCREDI SOIR

NE DESSERT PAS LE COLLEGE PUBLIC (CITE SCOLAIRE)
SERVICE SPECIFIQUE AU LEP BEL AIR

TI01.M01	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:05
0050.000	TINTENIAC LEP BEL AIR	17:10
TI01.03B	HEDE-BAZOUGES EGLISE	17:21
TI01.038	GUIPEL EGLISE	17:27
TI01.001	MONTREUIL SUR ILLE REBILLARD	17:33
TI01.017	COMBOURG GARE	17:54
TI01.046	COMBOURG BOHUON	18:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D19BASE

D19 MATIN

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Arrêt	Heure
TI01.019	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.01C	MINIAC SOUS BECHEREL EGLISE	7:49
TI01.052	MINIAC SOUS BECHEREL GASSIAUX	7:52
TI01.011	MINIAC SOUS BECHEREL MARCADES	7:55
TI01.04O	LONGAULNAY CROIX FLETTIER	7:59
TI01.01G	LONGAULNAY BOURG	8:00
TI01.04K	TINTENIAC GRAND CLOS/CARABOUET	8:08
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D19BASE

D19 17H00

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Arrêt	Heure
TI01.719	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	17:05
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:10
TI01.04K	TINTENIAC GRAND CLOS/CARABOUET	17:15
TI01.01G	LONGAULNAY BOURG	17:23
TI01.04O	LONGAULNAY CROIX FLETTIER	17:24
TI01.011	MINIAC SOUS BECHEREL MARCADES	17:25
TI01.01C	MINIAC SOUS BECHEREL EGLISE	17:27
TI01.052	MINIAC SOUS BECHEREL GASSIAUX	17:28

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D19MER

D19 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.019	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER
TI01.01C	MINIAC SOUS BECHEREL EGLISE	7:50
TI01.052	MINIAC SOUS BECHEREL GASSIAUX	7:52
TI01.011	MINIAC SOUS BECHEREL MARCADES	7:56
TI01.04O	LONGAULNAY CROIX FLETTIER	7:59
TI01.01G	LONGAULNAY BOURG	8:00
TI01.04K	TINTENIAC GRAND CLOS/CARABOUE	8:08
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D19MER

D19 MERCREDI MIDI

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

TI01.19M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	12:40
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:45
TI01.04K	TINTENIAC GRAND CLOS/CARABOUE	12:50
TI01.01G	LONGAULNAY BOURG	12:58
TI01.04O	LONGAULNAY CROIX FLETTIER	12:59
TI01.011	MINIAC SOUS BECHEREL MARCADES	13:00
TI01.01C	MINIAC SOUS BECHEREL EGLISE	13:01
TI01.052	MINIAC SOUS BECHEREL GASSIAUX	13:02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D19MERSO

D19 MERCREDI SOIR

NE DESSERT PAS LE COLLEGE PUBLIC (CITE SCOLAIRE)

SERVICE SPECIFIQUE AU LEP BEL AIR

Code	Fréquence	Transporteur	Heure
TI01.M02	fréquence: --E-----	BELLIER	
0050.000	TINTENIAC LEP BEL AIR		17:10
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		
TI01.00K	LA BAUSSAINE CENTRE		17:18
TI01.03A	BECHEREL CENTRE		17:23
TI01.025	IRODOUER EGLISE		17:29
TI01.016	ROMILLE FRERES AUBERT		17:50
TI01.005	GEVEZE PRES VERTS		18:09
TI01.02V	LANGOUET CENTRE		18:14
TI01.020	ST GONDRAN LA CROISADE		18:17

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D20BASE

D20 MATIN

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.020		
TI01.016	ROMILLE FRERES AUBERT	7:41
TI01.025	IRODOUER EGLISE	7:50
TI01.092	LA CHAPELLE CHAUSSEE GOULOU/DAVIAIS	7:55
TI01.00Z	LA CHAPELLE CHAUSSEE CROIX SINAN	7:57
TI01.00X	LES IFFS MAIRIE	8:01
TI01.04U	LES IFFS LE PREVOST	8:05
TI01.014	LES IFFS LONGRAIS	8:06
TI01.061	ST BRIEUC DES IFFS TEZONNAIS/SICHERE	8:07
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D20BASE

D20 17H00

DESSERTER LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
TI01.720		
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	17:05
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:10
TI01.061	ST BRIEUC DES IFFS TEZONNAIS/SICHERE	17:17
TI01.014	LES IFFS LONGRAIS	17:18
TI01.04U	LES IFFS LE PREVOST	17:20
TI01.00X	LES IFFS MAIRIE	17:24
TI01.00Z	LA CHAPELLE CHAUSSEE CROIX SINAN	17:27
TI01.092	LA CHAPELLE CHAUSSEE GOULOU/DAVIAIS	17:29
TI01.025	IRODOUER EGLISE	17:35
TI01.016	ROMILLE FRERES AUBERT	17:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D20MER

D20 MATIN

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.020	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
TI01.016	ROMILLE FRERES AUBERT	7:41
TI01.025	IRODOUER EGLISE	7:50
TI01.092	LA CHAPELLE CHAUSSEE GOULOU/DAVIAIS	7:55
TI01.00Z	LA CHAPELLE CHAUSSEE CROIX SINAN	7:57
TI01.00X	LES IFFS MAIRIE	8:01
TI01.04U	LES IFFS LE PREVOST	8:05
TI01.014	LES IFFS LONGRAIS	8:06
TI01.061	ST BRIEUC DES IFFS TEZONNAIS/SICHERE	8:07
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	

D20MER

D20 MERCREDI MIDI

DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Destination	Heure
TI01.20M	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE	12:40
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	12:45
TI01.061	ST BRIEUC DES IFFS TEZONNAIS/SICHERE	12:52
TI01.014	LES IFFS LONGRAIS	12:53
TI01.04U	LES IFFS LE PREVOST	12:55
TI01.00X	LES IFFS MAIRIE	12:59
TI01.00Z	LA CHAPELLE CHAUSSEE CROIX SINAN	13:02
TI01.092	LA CHAPELLE CHAUSSEE GOULOU/DAVIAIS	13:04
TI01.025	IRODOUER EGLISE	13:10
TI01.016	ROMILLE FRERES AUBERT	13:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.
D21BASE

D21 MATIN

 ARRÊT TOURNEBRIDE : PARKING RESTAURANT RD 75
 DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.021			
TI01.007	LANHELIN CENTRE		7:48
TI01.032	MEILLAC TOURNEBRIDE		7:53
TI01.035	MEILLAC EGLISE		7:58
TI01.04B	QUEBRIAC BOURG		8:08
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		

D21BASE

D21 17H00

 DESSERTTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
 ARRÊT TOURNEBRIDE : PARKING RESTAURANT RD 794

	fréquence: LM-JV-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.721			
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE		17:05
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE		
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV		
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE		17:10
TI01.04B	QUEBRIAC BOURG		17:15
TI01.035	MEILLAC EGLISE		17:24
TI01.032	MEILLAC TOURNEBRIDE		17:28
TI01.007	LANHELIN CENTRE		17:33

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D21MER

D21 MATIN

ARRÊT TOURNEBRIDE : PARKING RESTAURANT RD 75
DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE

Code	Arrêt	Fréquence	Transporteur	Heure
TI01.021		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
TI01.007	LANHELIN CENTRE			7:48
TI01.032	MEILLAC TOURNEBRIDE			7:53
TI01.035	MEILLAC EGLISE			7:58
TI01.04B	QUEBRIAC BOURG			8:08
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE			8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV			8:18
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE			8:20
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE			

D21MER

D21 MERCREDI MIDI

DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
ARRÊT TOURNEBRIDE : PARKING RESTAURANT RD 794

Code	Arrêt	Fréquence	Transporteur	Heure
TI01.21M		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE			12:40
2263.000	TINTENIAC SEGPA COLLEGE PRIVE			
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV			
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE			12:45
TI01.04B	QUEBRIAC BOURG			12:50
TI01.035	MEILLAC EGLISE			12:59
TI01.032	MEILLAC TOURNEBRIDE			13:02
TI01.007	LANHELIN CENTRE			13:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.
D22BASE

D22 MATIN

 DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
 DESSERTE COLLEGE PUBLIC SUR PARKING VL

TI01.022	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ST2S	
TI01.037	PLEUGUENEUC VILLAINS	7:56
TI01.019	PLEUGUENEUC LE TERTRAIS	7:58
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	8:13
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	8:18
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	8:20

D22BASE

D22 17H00

 DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
 DESSERTE COLLEGE PUBLIC SUR PARKING VL

TI01.722	fréquence: LM-JV----- Transporteur: ST2S	
0891.000	TINTENIAC COLLEGE PRIVE	17:05
1962.000	TINTENIAC LYC PRO RURAL PRIV	
TI01.000	TINTENIAC CITE SCOLAIRE	17:13
TI01.019	PLEUGUENEUC LE TERTRAIS	17:30
TI01.037	PLEUGUENEUC VILLAINS	17:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

D22MER

D22 MATIN

DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
DESSERTE COLLEGE PUBLIC SUR PARKING VL

	fréquence: --E-----	Transporteur: ST2S	
TI01.022			
TI01.037			7:56
TI01.019			7:58
TI01.000			8:13
1962.000			8:18
0891.000			8:20

D22MER

D22 MERCREDI MIDI

DESSERTE LYCEE ABBE PIERRE AU COLLEGE PRIVE
DESSERTE COLLEGE PUBLIC SUR PARKING VL

	fréquence: --E-----	Transporteur: ST2S	
TI01.22M			
0891.000			12:40
1962.000			
TI01.000			12:45
TI01.019			13:02
TI01.037			13:06

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de TINTENIAC : circuits scolaires.

I20MERSO

I20 MERCREDI SOIR LEP BEL AIR

DESSERT UNIQUEMENT LE LEP BEL AIR

Code	Fréquence	Transporteur	Heure
T101.M03	--E-----	GUILLOUX DURAND	
0050.000		TINTENIAC LEP BEL AIR	17:15
T101.000		TINTENIAC CITE SCOLAIRE	
T101.03G		ST THUAL EGLISE	17:32
T101.034		TREVERIEN ABRI (D11)	17:38
T101.009		ST DOMINEUC CALAUDRY	17:45
T101.028		LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS BOURG	17:47
T101.035		MEILLAC EGLISE	17:52
T101.032		MEILLAC TOURNEBRIDE	17:54
T101.007		LANHELIN CENTRE	18:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
VC = Voie communale
RD = Route départementale